Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_29-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU JEUDI 28 MAI 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
FERMETURE DE L'ECOLE MATERNELLE RENEE RAYMOND A LA RENTREE 2026-27

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du jeudi 28 mai 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 34

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
M. JESTIN, Mme DUMONT, M. KIEN, Mme LE MOËL RAFLIK, M. JUMEAU, Mme KERARON, M. FOSSÉ, Mme LE HENO, M. LE GUENNEC, Mme LE BOËDEC, Mme LE GAL, Mme AMEUR DIAB, M. LE HEN, Mme LANCELOT, M. LE NY, M. COQUELIN, M. MARTINEAU-MARCENY, Mme BUSSENEAU, Mme PLESTAN, Mme LE HUEC, Mme LOPEZ-LE GOFF, Mme SORET-CELLE, M. GONTIER, Mme DUIC, M. BERTHET, M. DELLA, M. GARNIER, M. CABON, M. HEMON, M. FUCHS, M. HENAFF, Mme LE COZ, Mme COHO

Absents excusés :
M. KIEN donne pouvoir à Mme LE GAL jusque 18h36
Mme PEYRE donne pouvoir à M. CARRERIC
Mme LOPEZ-LE GOFF arrive à 18h12

Mme DUMONT est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de M. LE MAIRE

Comme de nombreuses villes en France, Lanester est confrontée à une tendance baissière constante de la démographie scolaire. Ce constat est à apprécier de manière variée selon les dynamiques démographiques de chaque école, nécessitant de réinterroger et faire évoluer le cas échéant le schéma scolaire.

Cette question touche particulièrement l'école maternelle Renée Raymond pour laquelle toutes les conditions ne sont pas réunies pour permettre la poursuite de son fonctionnement à la rentrée 2026 tout en garantissant le bien-être de la communauté éducative, la qualité du parcours des

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260528-2026_04_29-DE

élèves, la réponse aux besoins pédagogiques et la cohérence au regard de l'ensemble des écoles de Lanester. Plusieurs échanges récents entre la Ville et l'Education nationale sur la situation de l'école Renée Raymond ont abouti au constat partagé de s'orienter vers la difficile décision d'engager sa fermeture dès la prochaine rentrée scolaire.

Cette décision s'appuie sur plusieurs points :

- La baisse nette des effectifs de l'école maternelle Renée Raymond, fragilisée davantage car non rattachée à une école élémentaire lui permettant de bénéficier de la scolarisation des fratries. L'effectif de l'école avant enregistrement des inscriptions 2026/2027 était de 23 élèves.
- La configuration pédagogique de l'école à 2 classes (1 bilingue et 1 monolingue) impactant le parcours de l'élève, tenu de rester dans la même classe pendant 3 ou 4 ans et limitant les possibilités de décloisonnement et de gestion des situations spécifiques de manière collégiale.
- Le besoin de renforcer la filière bilingue, dans le contexte de l'ouverture d'une classe bilingue élémentaire annoncée au sein du groupe scolaire Romain Rolland.

Dans l'hypothèse d'une fermeture de l'école maternelle Renée Raymond, l'engagement de l'Education nationale est de transférer le poste bilingue vers l'école maternelle Romain Rolland, ce qui renforcera le parcours de l'élève.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 1111-2 et L2121-29,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article 212-4,

Vu la présentation du contexte et du projet de décision en réunion du Conseil d'école extraordinaire du 12 mai 2026,

Vu l'avis favorable de la commission municipale chargée des politiques éducatives et sportives réunie le 13 mai 2026,

Considérant le contexte de l'école maternelle Renée Raymond, en particulier la faiblesse de ses effectifs,

Considérant l'intérêt de renforcer la filière bilingue,

Considérant la politique de la ville en faveur de l'égalité des chances et de la réussite pour tous les enfants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,

2 abstentions : M. DELLA, Mme DUIC et 11 contre : M. JUMEAU, M. KIEN, Mme LE GAL, Mme COHO, M. HENAFF, Mme LE COZ, M. FUCHS, M. CABON, M. GARNIER, M. GONTIER, Mme LE HUEC

Article Unique : **DECIDE** la fermeture de l'école maternelle Renée Raymond à l'issue de l'année scolaire 2025/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★